## Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR **CHALARONNE** Commune de MOGNENEINS

DELIBERATION de la Commune de **MOGNENEINS** 2024-03-03

## **ANNEE 2024**

Objet: Demande rénovation bâtiments communaux Au titre de la DETR

Le vingt et un mars deux mille vingt-quatre.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire-Adjoint.

Présents: MM. Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Philippe MABRU, Frédéric MARTINEZ, Christophe POULAIN, Alexandre QUILLIEN, Didier REY, Magali ROBERT, Jocelyne ROLLET, Camille THETE, Thomas VANNIER formant la majorité des membres en exercice

Excusé(e)s: Thierry CHABANON, Marie-Laure KNEPPERT (pouvoir à Jean-Pierre CHAMPION),

Secrétaire de séance élu : Philippe MABRU

Date convocation: 15 mars 2024

Membres en exercice: 14 Présents: 12 Votants: 13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune, dans le cadre des économies d'énergie un relamping des bâtiments de la commune (mairie et salle polyvalente) serait nécessaire.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR 2024.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant:

<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	Montant HT	<u>Taux</u>
DETR / DSIL	DETR	1097.77	20 %
Union européenne			
Etat – autre			
Conseil régional			
Conseil départemental			
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)			
Total subventions publiques*		1097.77	20 %
Fonds propres	1	4391.11	80 %
Emprunts	1		
Total autofinancement		4391.11	60 %
TOTAL GENERAL HT	1	5488.88	100 %

## Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

Il porte la UTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Numero: D. 2023 03, 03
Objet: Demande subvention DETR 2024 bâtiments communaux
Date de décision: 2:1/03/2024
Date de transmission: 2:2/03/2024
Nature de l'acte: Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.5. Subventions

Ainsi fait et délibéré, le 21 mars 2024. Ont signé au registre les membres présents. Le Maire, Franck CALAS

